

2 - Commissions et représentations - Modifications

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications suivantes :

I - Commission n° 5

Il est proposé de désigner Mme Zahira YASSIR COUVAL pour remplacer Mme Corinne TISSIER à la Commission n° 5 «*Déplacements Urbains - Circulation - Modes doux - Stationnement - Espaces Naturels - Espaces Verts - Biodiversité - Prévention des risques - Parc Botanique - Propreté - Proxim'Cité*».

II - Comité d'éthique relatif à la vidéo-protection des espaces publics bisontins

Dans sa séance du 8 juillet 2010, le Conseil Municipal a créé un comité d'éthique relatif à la vidéo-protection et désigné les élus suivants pour y siéger :

- Mme Nicole WEINMAN
- Mme Annie MENETRIER
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
- M. Jean-Claude ROY
- M. Abdel GHEZALI
- M. Benoît CYPRIANI
- M. Jean ROSSELOT
- M. Philippe GONON.

M. Jean ROSSELOT souhaitant céder sa place à un membre de son groupe, il est proposé de désigner M. Michel OMOURI pour le remplacer.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

«Mme Catherine GELIN : A propos du changement de la représentation de M. ROSSELOT par Michel OMOURI, je dirais que je suis contre parce qu'en diverses occasions j'ai remarqué qu'il y avait un problème concernant l'éthique et le problème de la vidéosurveillance tel qu'il est considéré actuellement par l'équipe municipale, discours plutôt sur l'éthique que sur la mise en place de vidéo. Donc il me paraît fort important que le débat soit remis peut-être à plus tard et que quelqu'un se représente ou qu'un avis soit donné au niveau du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Vous êtes contre le fait que M. OMOURI remplace M. ROSSELOT ? J'ai envie de dire qu'il faut vous arranger entre vous, ce n'est pas moi qui vais arbitrer cela, ne comptez pas sur moi.

M. Pascal BONNET : Moi il ne m'arriverait pas de commenter des changements entre Martine JEANNIN et Catherine GELIN, chacun son rôle.

M. LE MAIRE : Vous en avez le droit.

M. Pascal BONNET : Ceci dit il me semble qu'on a fait un choix, M. ROSSELOT était titulaire et M. OMOURI suppléant, que c'était justement une équipe avec quelqu'un qui a la dimension juriste et la réflexion éthique et Michel OMOURI avec son travail de terrain n'en a pas pour autant moins une réflexion éthique. Donc je trouve que là il y a une mise en cause personnelle qui n'est pas acceptable.

M. LE MAIRE : J'ai envie de dire que je vais vous laisser gérer cela en famille.

M. Jean-Marie GIRERD : Comme Pascal, je voudrais souligner quand même que Michel OMOURI est dans ce sujet-là tout à fait compétent. Il a fait preuve à de nombreuses occasions d'efficacité dans le domaine et donc nous le soutenons tout à fait.

Mme Martine JEANNIN : On en est à la discussion du comité d'éthique mais je crois que M. OMOURI n'a pas encore très bien compris la différence entre l'éthique c'est-à-dire la morale et le matériel.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la même chose, c'est sûr.

Mme Martine JEANNIN : Non ce n'est pas la même chose, il en est déjà à : où est-ce qu'on pose les caméras, la vidéo-surveillance parce qu'il parle de vidéo-surveillance et non pas de vidéo-protection, où est-ce qu'on la pose, dans quels quartiers, dans quelles rues ? On n'a pas passé ce stade. Il faut quand même réfléchir avant c'est pour cela qu'un comité d'éthique a été constitué. Je pense que M. OMOURI n'a pas encore capté la différence.

M. Michel OMOURI : Je crois que c'est la Saint-Michel aujourd'hui ! Je pense qu'il y a des gens qui s'expriment sur un sujet qu'ils ne maîtrisent même pas, le contenu comité d'éthique ou le service de vidéo-protection. Simplement je répondrai à ces deux élues qui ne font pas partie de l'opposition en général, quand on parle de la vidéo-protection, au mois de février on va indiquer les zones à risques aujourd'hui à Besançon et à partir de ce moment-là on fera une étude d'impact pour savoir si la vidéo-protection peut être efficace ou pas. Donc on n'est même plus sur le comité éthique, il faudrait peut-être savoir si oui ou non certains dispositifs sont efficaces et bien entendu si ça respecte bien la liberté publique, et les deux élues de l'opposition, enfin ce qu'il en reste...

M. LE MAIRE : L'opposition ou ce qu'il en reste c'est vous qui l'avez dit, je ne me serais pas permis de dire cela mais c'est vrai qu'il ne reste pas grand-chose.

M. Michel OMOURI : Je précise à ces deux élues aujourd'hui qui ne ressemblent à rien du tout mais ce n'est pas grave, simplement qu'il faut bien savoir une chose, ce n'est pas aujourd'hui la commission d'éthique qui va décider, c'est le Préfet. Si le Préfet juge que le dispositif respecte bien les libertés publiques, il donnera un accord favorable ou pas. Je ne vois pas pourquoi on fait ce «foin» pour pas grand-chose.

M. LE MAIRE : Il y a une bonne et chaude ambiance au sein de ce qu'il reste de l'opposition municipale comme vous-même l'avez dit. Monsieur BONNET, vous qui êtes un homme de bon sens, ne pensez-vous pas qu'il faudrait qu'on retire cette question-là et que vous en reparliez entre vous ? Je vous propose cela avec mon sens habituel du consensus, je voudrais que l'opposition soit rassemblée quand même.

M. Pascal BONNET : L'opposition UMP - Nouveau Centre constituée ce soir de 5 élus est en accord total avec cette délibération. Il y a d'autres minorités qui ne se veulent plus opposition donc si on parle d'opposition, c'est nous. D'autre part il me semble qu'au-delà des questions de personnes, déjà il faudra que je revoie le programme de notre liste, je ne sais pas si Catherine GELIN et Martine JEANNIN s'en souviennent, mais il me semble qu'on était favorable à la vidéo-protection et assez rapidement ; donc perdre du temps alors qu'il y a une nécessité qui réunit tout le monde -et je crois que votre ami Sénateur-Maire d'Audincourt plaide en faveur de la vidéo-protection- une nécessité de protéger la ville et les citoyens ! Il y a une réflexion éthique qui dure depuis un certain temps, il faut passer à l'action tout en gardant une dimension éthique et je ne vois pas en quoi Michel OMOURI, élu comme tous les autres ici, n'aurait pas la dimension éthique que d'autres prétendent avoir.

Mme Catherine GELIN : Je me rappelle de certaines discussions que nous avons eues en groupe lorsque nous étions ensemble et j'ai relu certaines correspondances et c'est à ce titre que je suis intervenue. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais vous proposer de séparer ce rapport en deux pour le voter, ainsi chacun pourra s'exprimer. Pour la Commission n° 5, on propose de désigner Mme YASSIR COUVAL pour remplacer Corinne TISSIER, y a-t-il des oppositions par rapport à ce rapport-là ? Il n'y en a pas. Concernant le comité d'éthique, il est proposé que M. ROSSELOT cède sa place à M. OMOURI. Je vais vous dire franchement, je vais m'abstenir sur ce dossier-là, ensuite chacun fait comme il veut. Quels sont ceux qui sont pour que M. OMOURI remplace M. ROSSELOT, qu'ils lèvent la main. 5. Ceux qui sont contre : 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 47. Vous pourrez régler cela en sortant».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement :

- à l'unanimité des suffrages exprimés sur la désignation de Mme Zahira YASSIR COUVAL à la Commission n° 5

- à la majorité des suffrages exprimés (5 pour, 2 contre, 47 abstentions) sur la désignation de M. OMOURI au comité d'éthique relatif à la vidéo-protection.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.